

## Compte-rendu du Comité Directeur du CID LPC

Nîmes – 17/09/2022

Le Comité Directeur a été convoqué le 19/08/2022 par Emmanuelle Ranchoup, Présidente du Comité Interdépartemental Languedoc Pays Catalan.

### Membres présents ou représentés :

Florian Bonet, Hervé Breton, Thierry Castillo, Serge Cruz (ACT), Nicolas De Araujo, Marie-Pierre Delcroix, Marianne Febvre, Christian Fernandez de la Torre, Nathalie Hiessler, Jacques Lecomte, Frédéric Lopez (repr.), Jonathan Mas, Lucien Merlet, Emmanuelle Ranchoup, Estelle Reymond, Gilles Rovere et Jean-Claude Saunier.

### Membres excusés : Julie Matte.

17 membres sur 18 sont présents ou représentés : le quorum est atteint.

Emmanuelle Ranchoup ouvre la séance à 14h00 et est secrétaire de séance.

*Pour rappel, l'ordre du jour figurant dans la convocation était le suivant :*

### 1. POINTS ADMINISTRATIFS :

- a. **approbation des procès-verbaux** des Comités Directeurs des 18/09/2021 et 22/05/2022.
- b. **approbation du projet de règlement intérieur**, soumis à validation de l'Assemblée Générale ordinaire (intégration de la possibilité de faire des visioconférences même en l'absence de contexte sanitaire).
- c. **nomination/élection d'un ou une nouvel(le) Secrétaire** (François Pottier ayant arrêté l'aïkido).

### 2. POINTS FINANCIERS :

- a. point sur la **situation en cours** ;
- b. approbation du projet **budget prévisionnel 2022/2023** soumis à l'Assemblée Générale ordinaire.

### 3. POINTS TECHNIQUES :

- a. **calendrier 2022/2023** :

*i. finalisation des points restant à préciser ;*

*ii. rappel : les stages privés ne doivent pas se tenir sur les mêmes WE que les stages institutionnels (ou, si cela doit être le même WE mais pas le même jour, demander l'avis préalable de l'ACT + Président(e)).*

- b. **adoption du règlement de la Commission Technique** (validée par celle-ci le 25/06/2022).

c. préparation du point soumis à l'Assemblée relative à la question du **prêt/location des tatamis du CID pour les clubs pour des événements privés** : gratuité ? paiement ? autorisation pour des stages avec intervenants FFAB uniquement ? autres modalités ?

### 4. QUESTIONS DIVERSES

## 1. POINT ADMINISTRATIF

### *a. Approbation des comptes-rendus des réunions du Comité Directeur des 18/09/2021 et 22/05/2022*

Emmanuelle Ranchoup demande si quelqu'un a des remarques à formuler sur les comptes-rendus des réunions du Comité Directeur des 18/09/2021 et 22/05/2022.

Aucune autre remarque n'étant faite, celui-ci est mis aux votes et adopté à l'unanimité des voix présentes et représentées.

### *b. Approbation du projet de règlement intérieur*

Les modifications proposées pour le règlement intérieur concernent la possibilité, hors contexte sanitaire particulier, de pouvoir organiser les réunions de bureau éventuelles, ainsi que les réunions de Comité Directeur et les Assemblées Générales, par visioconférence.

Bien entendu, le principe du présentiel reste, mais il faut pouvoir se ménager la possibilité d'avoir une organisation plus souple lorsque les circonstances l'exigent ou lorsqu'il y a peu de points à l'ordre du jour.

Aucune remarque n'étant faite, le projet est mis aux votes et adopté à l'unanimité des voix présentes et représentées ; il sera ensuite soumis au vote de l'Assemblée Générale pour approbation définitive.

### *c. Désignation d'un nouveau secrétaire*

François Pottier était secrétaire du CID, fonction qu'il a exercée jusqu'au 15/10/2021, date à laquelle il a été démissionnaire d'office du fait de l'arrêt de la pratique de l'aïkido et du non-renouvellement de sa licence en conséquence. Lors de l'élection de 2016 puis 2020, il avait consenti à ce poste, auquel incombait principalement la tâche de secrétaire du CORG (Comité Régional d'Organisation des Grades), les comptes-rendus étant rédigés par la présidente.

Emmanuelle indique que, pour les passages de grades 2021-2022 et étant nécessaire de disposer d'un poste de secrétaire de CORG, Hervé Breton a bien voulu prendre la fonction, qu'il souhaite continuer sous les réserves qu'il exprimera lors de l'Assemblée Générale.

Aucun candidat ne se manifestant (hors de ceux disposant déjà de mandats), Hervé se propose pour le poste.

Il est élu à l'unanimité des voix présentes et représentées.

## 2. POINT FINANCIER

### *a. Point sur la situation financière en cours*

Au 31/08/2022 (date de clôture des comptes – les documents envoyés comportant une date d'arrêt des comptes courant de l'été), la situation est la suivante :

- solde du compte courant : 442.75 € ;
- solde du livret : 21 022.35 € ;
- solde de la caisse : 0 €.

Soit un total de 21 465.09 €, incluant un solde négatif de la saison de 3 032.17 €. Il précise qu'il était utile que l'on puisse faire des réserves les saisons passées, afin de pouvoir absorber à ce jour, sans inquiétude (tant que la situation ne dure pas bien sûr), ce déficit très important lié notamment d'une part à la diminution importante des ristournes (car directement liées au nombre de licenciés), et d'autre part à la diminution des entrées de stage.

Jean-Claude rappelle que la très grande majorité des clubs s'est acquittée de la cotisation sauf 7 clubs (alors même que la cotisation était à seulement 10 € cette saison... on sait au vu de la situation de certains de ces clubs que ce défaut doit être lié à diverses situations, que l'on ne peut généraliser) ; la seule « pression » que l'on peut mettre reste celle pour les candidats aux passages de grades de ces clubs (candidatures non recevables si les clubs ne sont pas à jour).

Jean-Claude présente aussi rapidement les postes principaux des recettes (cotisations et ristournes) et dépenses (assurance, banque et quelques pots), qu'il détaillera de nouveau lors de l'Assemblée Générale.

## **b. Adoption du budget prévisionnel**

Le budget prévisionnel est présenté : il reprend de la plus proche manière les montants de recettes et de dépenses que nous avons eus sur la saison précédente (avec un montant à 13 710 € de chaque côté au total, bien inférieur aux saisons précédentes, afin d'être le plus réaliste possible sur la saison à venir), en tenant compte des activités prévisionnelles inscrites au calendrier.

Jean-Claude soulève la question des stocks et de la nature à venir des cadeaux « Enfants » ; Emmanuelle précise qu'il y a un budget repris cette année dans le budget prévisionnel, charge à la Commission Enfants de décider du cadeau et des frais des stages qui respecteraient l'enveloppe globale des stages enfants.

Le projet de budget prévisionnel est mis aux votes et adopté à la majorité des voix présentes et représentées (1 abstention, 16 pour) ; il sera ensuite voté par l'Assemblée Générale.

## **3. POINTS TECHNIQUES**

### **a. Calendrier prévisionnel**

Serge indique que le calendrier a été préparé lors de la Commission Technique de Nîmes du 25 juin 2022, puis confirmé par la Commission Technique du 4 septembre 2022 qui s'est tenue à Vendargues.

Pour rappel, il avait été décidé l'an passé de pouvoir changer les intervenants CEN historiquement invités par les ex-CODEP (sauf pour les Pyrénées-Orientales puisqu'ils n'étaient pas présents physiquement à l'Assemblée Générale), et de confier le choix des CEN invités à la Commission Technique.

De même, pour les lieux, plutôt que de faire cela en Assemblée Générale, celle-ci avait décidé d'en confier la responsabilité à la Commission Technique.

Serge a dès lors fait un sondage auprès des membres de la Commission Technique pour les intervenants, puis auprès des clubs pour savoir qui était volontaire pour accueillir quels stages.

Avec Hervé, ils ont ensuite travaillé sur les localisations opportunes selon les stages et desiderata exprimés ; les clubs sont invités à confirmer, et à faire valider les journées d'occupation auprès des structures propriétaires des dojos.

Les CEN invités sont donc cette saison Gabriel Féménias, Claude Pellerin (en coorganisation avec Gignac), Sandrine

Beauseigneur, Brahim Si Guesmi, Michel Prouvèze et Henri Avril.

Le projet de calendrier reprend les grandes lignes des actions de la saison passée avec quelques changements :

- 3 préparations grades au lieu de 4 ;
- 3 écoles des cadres (incluant la formation BIFA – les volontaires doivent se faire connaître rapidement auprès de Serge) incluant des formations/sensibilisations au public seniors (via l'intervention d'un spécialiste, Jean-Paul Féménias), ainsi qu'au handicap (Jacques Lecomte et Serge Cruz sont en lien avec les antennes sportives liées au handicap du Gard et de l'Hérault respectivement, pour voir quelles actions peuvent être envisagées) ;
- il y aura deux intervenants de la Commission Technique (et non plus 3) pour les préparations aux passages de grades ;
- les interventions des stages avec CEN invités par le CID seront limitées à une journée lorsque l'on paie une indemnité ;
- le stage handicap et le stage seniors ne sont donc plus reconduits (problème de perception du public à qui il s'adresse, trop peu de fréquentation), et la formule intégrée en école des cadres pour sensibiliser et former les enseignants à accueillir tous types de publics ; il ne faut pas non plus hésiter à sortir de nos dojos pour aller rencontrer ces publics, pour les amener progressivement à avoir envie de pousser la porte de nos structures ;
- le stage Aïkido laïdo est mis entre parenthèses pour cette saison également, du fait que la fréquentation est surtout liée à celle du club d'accueil (à 90% - ce n'est pas un reproche au club d'accueil, bien au contraire !), et que celle-ci, eu égard au coût du stage, impose de le mettre de côté pour la saison à venir, le choix étant fait, au vu globalement des finances, de se concentrer sur les activités permettant de concentrer le plus de monde pour retrouver une fréquentation plus fournie et maintenir le plus de cohésion possible, avec un grand nombre d'interactions possibles dans un stage ;

Gilles Rovere intervient sur le sujet, soulignant qu'il est dommage d'avoir pris cette décision même s'il en admet les lignes contextuelles, et propose que soit réfléchi la possibilité, lorsque cette situation se présente, de penser à la coorganisation avec un ou plusieurs clubs afin de faire supporter le risque (ou le bénéfice) entre plusieurs structures, qui peuvent y avoir de toute façon un intérêt pour mobiliser leurs élèves et fédérer autour d'un projet ; cette action se fait déjà avec la venue de Claude pour le stage du 22 octobre à Gignac ; cela permet en outre de mixer la volonté des clubs de faire des stages privés, en conservant le lien avec le CID, afin que tout le monde œuvre dans la même direction, à savoir la diffusion de l'héritage reçu.

Il est donc retenu que pourraient donc être proposés à l'avenir des stages que le CID sait pouvoir prendre en charge à 100%, et des stages que le CID ne pourrait prendre que partiellement en charge, leur tenue étant conditionnée à la participation d'un ou plusieurs clubs volontaires.

Bien entendu, tout ceci dépendra aussi de la situation financière en fin de saison : si la situation est à 0 (ou proche de 0) voire excédentaire, on pourra repartir comme sur les saisons précédentes sans problème ; l'idée n'est pas que chaque stage soit excédentaire, ou que l'ensemble des stages le soit au final, mais il faut que la situation globale du CID, financièrement, soit pérenne, ce qui implique que les actions doivent pouvoir être financées sans qu'au final les situations de déficit ne soient répétées, au risque de mettre en péril la survie à long terme du Comité et des actions qu'elle souhaite organiser avec l'ouverture à l'accueil de personnes extérieures (le partage interne et externe étant source de richesse).

Pour les stages des commissions, il est rappelé que ce sont aux commissions (Enfants, Seniors, Handicap, Féminine) de faire leurs propositions avant fin mai de la saison N pour la saison N+1 (membres de la Commission Technique pour animer ou CEN) auprès de l'ACT (pour la partie technique) et de la présidente (pour la partie budget).

Serge termine en précisant qu'il a bien entendu que pour certaines saisons, il y avait « trop de stages », mais il demande à chacun d'être en cohérence avec ses positions. Si l'on trouve qu'il y avait trop de stages avant, et que l'on intègre des stages privés dans les « trous » du calendrier, ce n'est pas très cohérent... même si c'est à chacun

d'assumer ses positions et que l'on ne peut rien dire sur les stages privés qui respectent les règles fédérales (à savoir : ne pas tenir de stages privés sur les dates où se déroulent des stages institutionnels).

Marianne Fevre ajoute ici qu'en effet, il est mieux de ne pas faire trop de stages pour ne pas multiplier les dates, et permettre aux personnes de se « concentrer » un peu plus pour créer la cohésion entre pratiquants.

Aucune autre question ou proposition n'intervenant, le projet est visé en l'état et sera présenté à l'Assemblée Générale.

## **b. Adoption du règlement de la Commission Technique**

Serge Cruz (ACT) présente le règlement de la Commission Technique, rappelant :

- d'une part, les conditions pour en être membres (être 4<sup>e</sup> dan, titulaire d'un diplôme d'enseignement, et avoir renvoyé la fiche d'inscription – jointe audit règlement à l'ACT et à la Présidente) ;
- d'autre part, les conditions pour animer des stages sur la saison N (notamment avoir suivi au moins 3 stages animés par des CEN, peu importe où, sur la saison N-1).

Il rappelle que la liste des examinateurs va être revue par la Fédération, en tenant compte du fait qu'un stage examinateur est obligatoire tous les deux ans (à suivre en entier) : le prochain est le WE des 10 et 11 décembre à Fonsorbes (11), se faire connaître pour organiser du covoiturage.

Les listes seront ensuite mises à jour par le CEN intervenant et la CSDGE in fine.

Serge précise que seront choisis pour être examinateurs (et animateurs des sessions de préparation aux passages de grades, par cohérence), les personnes qui sont sur cette liste.

L'explication réside non pas dans la contrainte ou la volonté de réglementer à tout prix, mais bien dans l'idée de la transmission qui doit présider dans notre activité, et de cohérence entre les intervenants (fédéraux et locaux).

La proposition reçoit un accueil unanimement favorable et sera également présentée à l'Assemblée Générale.

## **c. Question du prêt de tatamis pour des stages privés**

Une question a été posée à Emmanuelle pendant l'été au sujet du prêt des tatamis pour des stages privés.

Si le prêt est déjà réalisé de manière gratuite pour les stages privés avec réception d'un cadre technique fédéral invité par un club affilié FFAB et adhérent au CID, la situation ne s'était pas posée pour la même situation mais avec un invité qui n'est pas/plus dans la Fédération.

La question ne se posant en fait plus, elle est retirée de l'ordre du jour du Comité Directeur et de l'Assemblée Générale à venir.

Emmanuelle en profite pour rappeler que le CID prête gratuitement pendant 3 ans des tatamis du CID aux clubs qui en ont besoin, via une convention de prêt, et qu'à l'issue de ces trois ans un paiement doit intervenir, ou une nouvelle décision prise en Assemblée Générale.

\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question diverse n'étant posée, la séance est levée à 15h10.

La Présidente

Le Trésorier

Emmanuelle RANCHOUP

Jean-Claude SAUNIER